

DROITS DE SCOLARITE DU CONSERVATOIRE 2020-2021 (tarifs trimestriels, inscription à l'année)



	FORMULES	Disciplines tarifées	COLMARIENS			Boursiers colmariens non imposables*	COMMUNES DE COLMAR AGGLO			COMMUNES HORS COLMAR AGGLO		
			Normal Adulte / 1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant (-40 %)	3 ^{ème} enfant (-60 %)	-45%	Normal Adulte / 1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant (-40 %)	3 ^{ème} enfant (-60 %)	Normal Adulte / 1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant (-40 %)	3 ^{ème} enfant (-60 %)
A	DISCIPLINE COLLECTIVE SEULE ou DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE	Théâtre, Éveil musical, Direction de chœur, Formation musicale, Musique de chambre, Analyse, Écriture, GMAO, Orchestration ou Harmonie au clavier, Piano complémentaire	120 €	72 €	48 €	66 €	206 €	123 €	83 €	213 €	128 €	86 €
B	CURSUS INSTRUMENTAL ou HORS CURSUS avec cours d'instrument individuel	Instrument + formation musicale + pratique collective (orchestre ou chorale)	239 €	142 €	95 €	131 €	402 €	241 €	160 €	425 €	255 €	170 €
C	EVEIL INSTRUMENTAL ou ATELIER INSTRUMENTAL ou CHANT MUSIQUES ACTUELLES	Éveil instrumental = cours d'instrument + cours d'éveil musical Atelier Instrumental (hors cursus à partir de fin de 2 ^{ème} cycle)	199 €	119 €	80 €	109 €	339 €	203 €	136 €	350 €	210 €	140 €
D	PARTICIPATION A UN ENSEMBLE	Chœur adultes, Ensemble de Jazz, Ensembles ou orchestre 3 ^{ème} cycle	43 €			Tarif Normal	64 €			67 €		
E	CHORALE SANS AUTRE PRATIQUE ou COURS DE FORMATION MUSICALE ADULTE SEUL	Chorale enfants ou adolescents, FM adultes	17 €	10 €	7 €	Tarif Normal	27 €	16 €	10 €	28 €	16 €	11 €

FRAIS DE DOSSIER pour toute première inscription : 30 €

LOCATION D'INSTRUMENT par trimestre : 60 €

***Conditions pour bénéficier du tarif boursier de la Ville de Colmar (45% de réduction) :** - Être domicilié à Colmar et être non imposable

- Retirer un dossier de demande de bourse au secrétariat du conservatoire et le lui retourner dûment rempli accompagné de l'avis d'imposition pour le 15 octobre 2019

N.B. : produire un certificat de non-imposition pour l'année N-1, avis comportant la mention « Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu », critère apprécié avant imputation des réductions et crédits d'impôt.

- L'ordre des enfants est fonction de leur âge. Le premier enfant est le plus âgé et il paie le tarif « Normal ».

- Seule l'adresse du responsable légal de l'élève est valable.

Tout trimestre commencé est du en entier, notamment en cas d'inscription tardive ou de départ prématuré sauf cas de force majeure prévu dans le règlement intérieur. Règlement à la Trésorerie de Colmar Municipale (Cité administrative, Bât.J, 3 rue Fleischauer, 68026 COLMAR cedex), au comptant ou par chèque bancaire à l'ordre de la Trésorerie de Colmar Municipale. Les chèques vacances sont admis.

Les absences pour cause de maladie ne peuvent en aucun cas entraîner une réduction de tarif. Seule l'absence d'un professeur (sans que ses cours ne soient remplacés) pour un mois ou plus, sera prise en compte pour une éventuelle réduction. **Tout arrêt de scolarité doit être motivé et adressé par écrit à la Direction du Conservatoire.**